



**PROCES VERBAL  
N° 2/CNCMP/2019  
DU 10/01**

Le jeudi 10 janvier 2019 à 13 h Le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics, s'est réuni en session ordinaire, sur convocation du président par interim, Monsieur Ciré Amadou.

**Etaient présents:**

- Med Abdellahi Zeine, membre du CP
- Raifa Kassim, membre du CP
- Mohamed Saber, membre du CP
- Abderrahmane Abdoul, représentant contrôle financier

**Etait absent:**

- Maalouma Limam Dahi, membre du CP

**COMMISSION DES MARCHÉS DU DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE**

1°/- Examen du DAOI relatif à la fourniture des intrants agricoles au profit du CSA.réf.:lettre n°02 du 02/01/2019 de la CDM/CSA.Reçue le 02 /01/2019

**Décision**

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit DAOI sous réserve de prendre en compte les observations annexées à l'extrait de décision.*

2°/- Examen des projets de marchés relatifs aux engrais.Réf.:lettre n°02 du 04/01/2019 de la CDM/CSA.Reçue le 07 /01/2019

**Décision**

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve lesdits projets de marchés passés comme suit :*

*Lot 1 : 9 750 T urée avec AMEROPA pour un montant de trois millions huit cent quatre vingt dix mille deux cent cinquante (3 890 250 \$ US HT) pour un délai de livraison (au plus tard le 25 février 2019) ;*

*Lot 2 : 3 900T DAP avec OCP AFRICA pour un montant de deux millions cent vingt cinq mille cinq cents (2 125 500 \$ US HT) pour un délai de livraison (au plus tard le 25 février 2019) ;*

*Lot 3 : 130 000 l de propanil et 32 500 l de 2-4D avec ALM international pour un montant de six cent quatre vingt treize mille huit cent soixante quinze (693 875 \$ US HT) pour un délai de livraison (au plus tard le 25 février 2019) ;*

## COMMISSION DES MARCHÉS DU DÉPARTEMENT DE L'EQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS

3°/- Examen du projet d'avenant n°2 au marché 349/S/055/CPMPSI/2014, pour le contrôle du lot 2 de la route Bangou Bassiknou portant prolongation du délai contractuel, Réf. : lettre n° 53/SP/CPDM/SM reçue le 02 janvier 2019.

### Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier pour fournir le crédit d'impôts corrigé par la Commission Fiscale*

## COMMISSION DES MARCHÉS DU DÉPARTEMENT DE L'ELEVAGE

4°/- Examen de la décision rendant infructueux l'appel d'offre relatif à l'acquisition de 2 véhicules tout terrains station wagon au profit du Ministère du Développement Rural. Réf: lettre n° 079/CMD/ME/2018 reçue le 04 janvier 2019.

### Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection à la dite décision*

## COMMISSION DES MARCHÉS DU DÉPARTEMENT DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

5°/- Examen d'un complément d'informations au projet de marché relatif à la construction d'un complexe commercial et bureaux à Arafat, Réf lettre 03 du 03 Janvier 2019 de la CDM/MHUAT

### Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve le projet de marché relatif à "l'élaboration des études (APS-APD-DCE) pour la construction d'un complexe commercial et bureaux à Arafat-Nouakchott" avec le groupement de bureaux STUDI International/BET-GP pour un montant de 1.753.000 MRU HT part en ouguiya et 249.255 US dollars HT part en devise et un crédit d'impôts de 1.742.510 MRU et un délai de 05 mois.*

6°/- Examen d'un projet d'additif au concours d'architecture pour la construction d'un stade de 30.000 places à Nouakchott, Réf lettre 022 du 08 Janvier 2019 de la CDM/MHUAT.

### Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve l'additif concernant le report de la date d'ouverture des offres relatives au "Concours d'architecture pour la construction d'un stade de 30.000 places à Nouakchott".*

## COMMISSION DES MARCHÉS DU DÉPARTEMENT DE LA PÊCHE ET DE L'ECONOMIE MARITIME

7°/- Examen de la demande d'autorisation d'une liste composée de 03 bureaux dans le cadre de l'avis à manifestation d'intérêts relatif à l'étude sédimentaire de la zone du Marché au poisson de Nouakchott, Réf lettre 014 du 27 Décembre 2018 de la CDM/MPEMA.

### Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve la demande de dérogation quant à une short liste constituée de trois bureaux.*